



Avocat et délai de prescription

Par **Thomas**, le **02/07/2009** à **20:45**

Bonjour,

J'ai fait appel à un avocat spécialisé pour résoudre un litige commercial avec une société devant un tribunal.

Cependant, depuis 1 an, je n'ai eu qu'une seule fois de ses nouvelles et il est resté assez évasif sur l'évolution du dossier.

Le problème est que je ne pourrais plus agir en justice dès Septembre 2009 à cause du délai de prescription.

Pensez-vous que je dois changer d'avocat ?

Quelles procédures pourrais-je engager contre mon avocat si il n'agit pas avant le délai de prescription juridique ?

Merci d'avance pour vos réponses.

Thomas